

# Les patrimoines naturels forestiers à la Réunion et les problèmes posés par leur conservation

J.-P. GALLAND

---

La Réunion, île située dans l'océan Indien, fait partie (avec les îles Maurice et Rodrigues) de l'archipel des Mascareignes.

Elle se trouve dans la zone intertropicale de l'hémisphère Sud (21° de latitude Sud) à un peu moins de 800 km à l'est de Madagascar.

Il s'agit d'une île volcanique formée de deux massifs accolés :

- un volcan éteint, le Piton des Neiges (3 069 m) ;
- un volcan en activité, le Piton de la Fournaise (2 631 m).

La Réunion se caractérise par une très grande variété de microclimats due aux variations d'altitude, de topographie et d'exposition.

La pluviométrie par exemple peut varier de moins de 1 m/an sur la côte Ouest (dite côte « sous le vent ») à plus de 10 m/an en certains points de la façade Est (dite côte « au vent »).

Il en résulte une variété extrême de conditions écologiques et de types de végétation naturelle : huit grands types de végétation ont pu être définis et cartographiés d'après la thèse de Th. Cadet (1980) (voir carte 1, ci-contre).

La flore de la Réunion est également remarquable par son taux d'endémisme : sur environ 850 espèces de plantes supérieures, 30 % sont endémiques de l'île de la Réunion et 60 % sont endémiques de l'archipel des Mascareignes.

L'installation de l'homme sur l'île est récente puisqu'elle a commencé au cours de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle s'est traduite par deux types de conséquences :

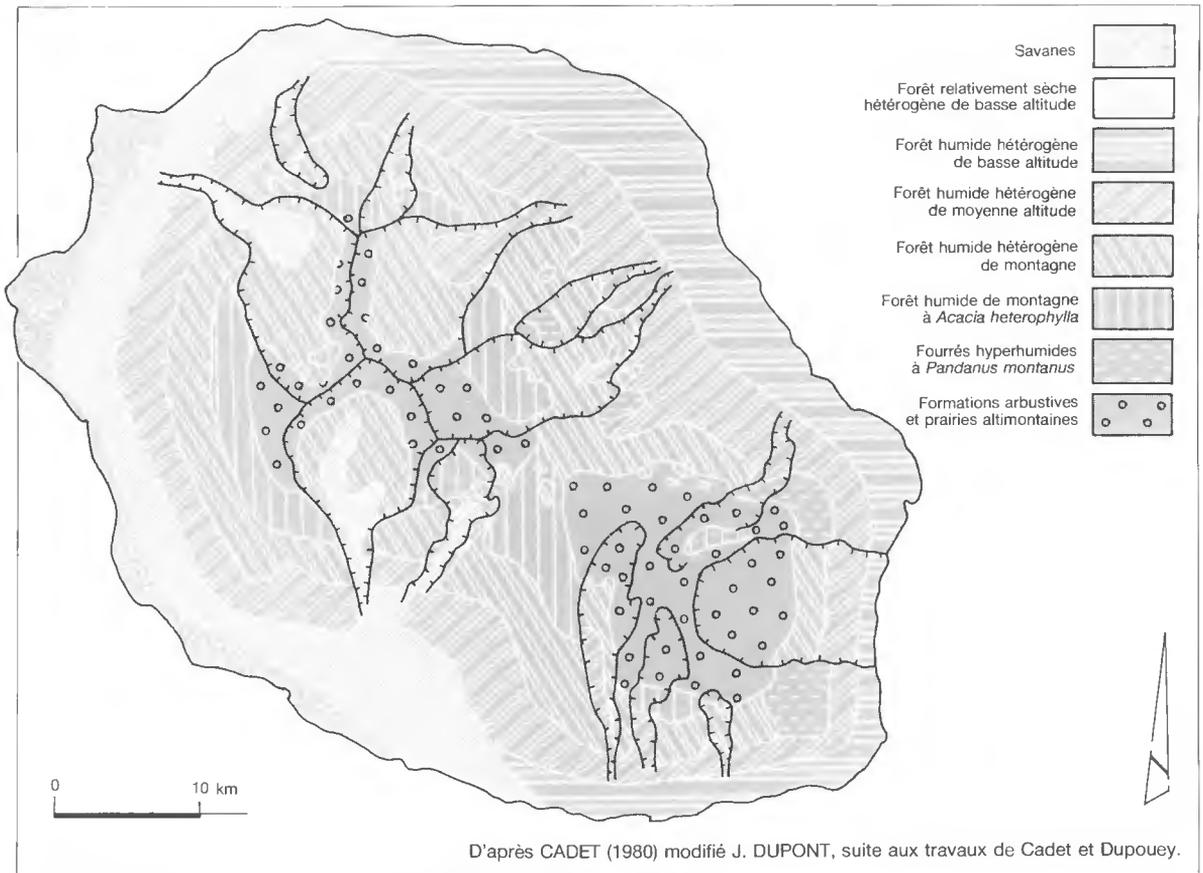
- la disparition de vastes surfaces de végétation naturelle pour les besoins de l'agriculture, de l'urbanisation, etc. ainsi que la disparition corrélative de nombreuses espèces animales et végétales (dont certaines endémiques) ;
- l'introduction d'un nombre important d'espèces exotiques (le nombre de plantes supérieures, par exemple, a plus que doublé). Certaines de ces introductions se sont avérées tout à fait catastrophiques en devenant de véritables invasions biologiques. Plus de vingt plantes exotiques sont devenues envahissantes et se développent au détriment de la flore locale : le Raisin marron (*Rubus alcaefolius*), le Goyavier (*Psidium cattleianum*), le Jamrosat (*Syzygium jambos*) ou le Troène (*Ligustrum robustum* var *walkeri*) en sont quelques exemples.

Cependant la superficie de l'île encore occupée par la végétation indigène (primaire ou peu modifiée) reste importante puisqu'elle est estimée à 30 % de la superficie totale, les deux tiers de ces formations végétales primaires étant constitués de formations forestières.

Mais ce pourcentage global cache d'importantes disparités entre les différents types de formations végétales naturelles :

- certaines formations, comme la savane xérophile de la côte Ouest ont totalement disparu ;
- d'autres, comme la forêt semi-xérophile de la côte Ouest ou la forêt humide hétérogène de basse altitude de la côte Est, ne subsistent plus qu'à l'état de lambeaux plus ou moins bien conservés.

## Le cas des territoires d'Outre-Mer



Carte 1 **CARTE PHYTOGÉOGRAPHIQUE**

Les formations, qui demeurent les mieux représentées, sont évidemment les formations d'altitude (voir carte 2, p. 100).

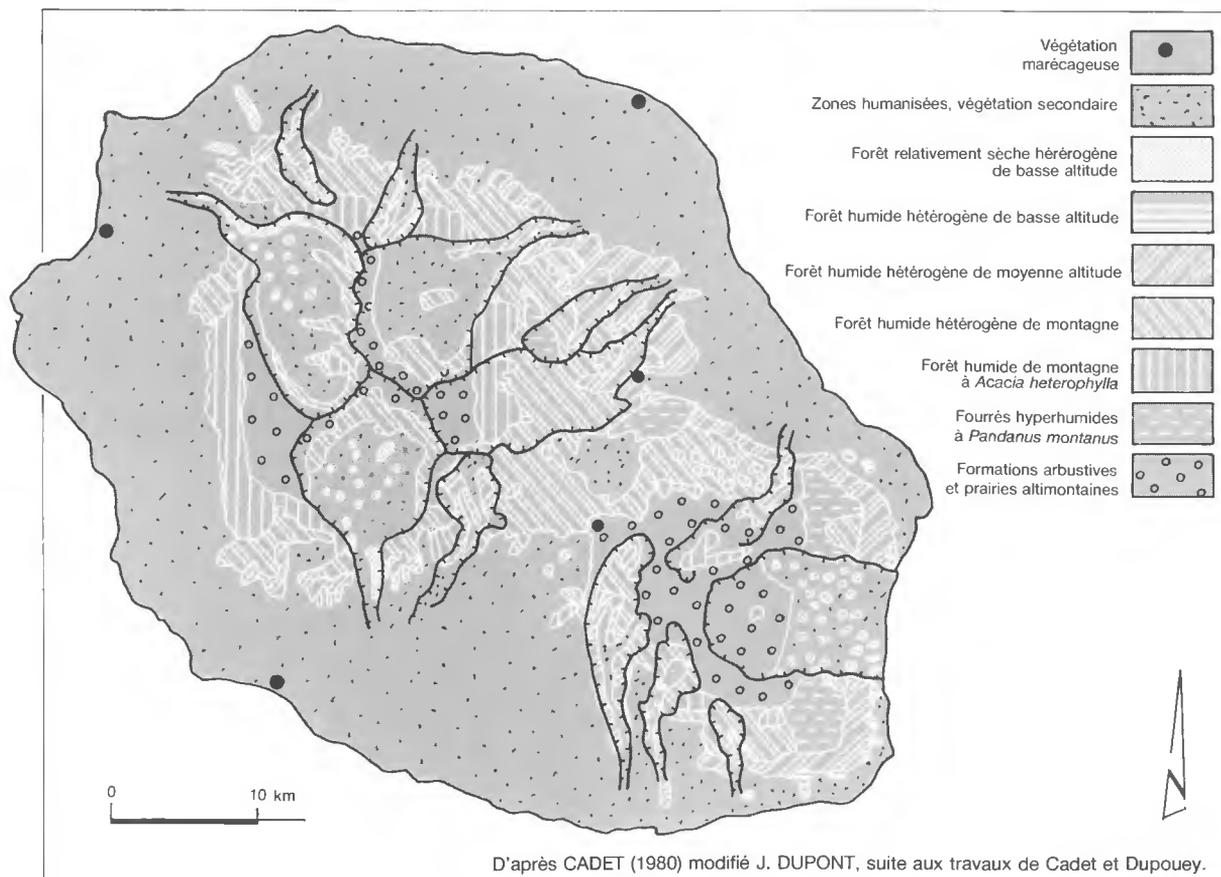
Compte tenu de la limite des terrains domaniaux ou départemento-domaniaux, on observe que les quatre cinquièmes de la végétation primaire sont situés dans le domaine soumis au régime forestier.

On conçoit donc immédiatement la responsabilité des forestiers gestionnaires de la forêt publique dans la conservation de ce patrimoine dont l'intérêt dépasse largement les limites de l'île.

C'est dans les années 1950 que débute les programmes d'exploitation forestière et de sylviculture de production comprenant d'une part la sylviculture d'essences locales (Tamarin et « bois de couleurs ») et d'autre part un important programme de reboisement d'essences exotiques (Cryptoméria et Camphrier principalement).

Malgré l'impact prévisible de ces programmes sur le patrimoine naturel réunionnais, il faut attendre le début des années 1980 pour que les premières études soient réalisées dans ce domaine. On notera particulièrement le rapport de mission ORSTOM de J. Bosser (1982) qui propose la constitution de réserves biologiques dans le domaine forestier à la Réunion.

Même si la création de réserves biologiques domaniales est effectivement entreprise dans les parties hautes de l'île, les protecteurs de la nature continuent à déplorer l'insuffisance de la prise en compte de la conservation des milieux naturels notamment dans les forêts de basse altitude.



Carte 2 RELIQUATS DE VÉGÉTATION

En 1989, à l'initiative de la Société réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement et grâce à un financement conjoint de la Région et du Département Réunion, une mission scientifique de l'alliance mondiale pour la nature (UICN) est réalisée à la Réunion par C. Doumenge et Y. Renard. Elle donne lieu à la publication d'un rapport intitulé « *La conservation des écosystèmes forestiers de l'île de la Réunion* »<sup>(1)</sup> qui réaffirme l'intérêt patrimonial des milieux naturels réunionnais et la nécessité de mieux prendre en compte leur protection.

Parallèlement, le ministère de l'Agriculture et de la Forêt et la direction générale de l'ONF ont été saisis de cette question par le ministère de l'Environnement.

La concertation entre ces trois partenaires a donné lieu à un certain nombre de décisions. Il a notamment été observé que la superficie forestière ayant reçu un objectif de production ligneuse était de l'ordre de 10 000 ha sur les 100 000 ha soumis au régime forestier ce qui semblait *a priori* compatible avec la conservation des milieux naturels.

Des instructions précises ont alors été données tant au directeur régional de l'ONF qu'au préfet de la Réunion.

(1) DOUMENGE (C.), RENARD (Y.). — La Conservation des écosystèmes forestiers de l'île de la Réunion. — Gland (Suisse), Cambridge (Royaume-Uni) : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources 1989. — VIII - 95 p.

### Le cas des territoires d'Outre-Mer

Dans un courrier adressé à son directeur régional pour la Réunion, le directeur général de l'ONF a demandé que deux types de dispositions soient pris :

- en ce qui concerne les forêts déjà dotées d'un document d'aménagement, s'entourer de l'avis de scientifiques locaux afin de veiller à une bonne évaluation de l'intérêt biologique des parcelles forestières avant toute coupe de régénération et envisager au besoin la révision de l'aménagement ;
- en ce qui concerne l'ensemble des forêts soumises de la Réunion, faire procéder à l'élaboration d'une directive d'aménagement homologue des directives locales d'aménagement mises en place en métropole.

Ce courrier inhabituel, tant sur le fond que sur la forme, car justifié par une situation tout à fait particulière, a été relativement mal perçu par le personnel forestier de la Réunion et a malencontreusement suscité quelques malentendus.

Dans une instruction conjointe, le directeur de l'Espace rural et de la Forêt et le directeur de la Protection de la Nature ont demandé au préfet de la Réunion de constituer sous son autorité une commission consultative scientifique chargée de rassembler les données existantes et d'alimenter la préparation de la directive d'aménagement de l'ONF par une cartographie appropriée des formations végétales primaires de l'île.

Bien que déjà entrepris dans le cadre de l'inventaire des Zones naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique lancé par le ministère de l'Environnement, il s'agit d'un travail considérable et dont la réalisation sera difficile compte tenu du manque de scientifiques locaux pouvant s'y consacrer à titre permanent et professionnel.

Il en va cependant de l'avenir d'un patrimoine naturel unique au monde.

La France, pays développé, doit impérativement assumer correctement ses responsabilités dans la conservation de ses richesses biologiques à l'heure où la conservation des forêts tropicales est devenue un enjeu majeur dans les préoccupations environnementales de cette fin de siècle.

J.-P. GALLAND  
ITEF  
Chargé de la Flore sauvage  
Direction de la Protection de la Nature  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
14, boulevard du Général Leclerc  
92524 NEUILLY-SUR-SEINE

L'auteur tient à remercier Joël Dupont, membre du comité scientifique ZNIEFF-Réunion, pour les cartes qu'il lui a aimablement fournies et qui lui ont permis d'illustrer ce texte.